



Food and Agriculture
Organization of the
United Nations



Sweden
Sverige



People for development



GUIDE DE FORMALISATION DES TPME DU SECTEUR BOIS

PROGRAMME FAO FLEGT APPUI AUX ACTIONS PRIORITAIRES
POUR PARTICIPER A LA MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS APV

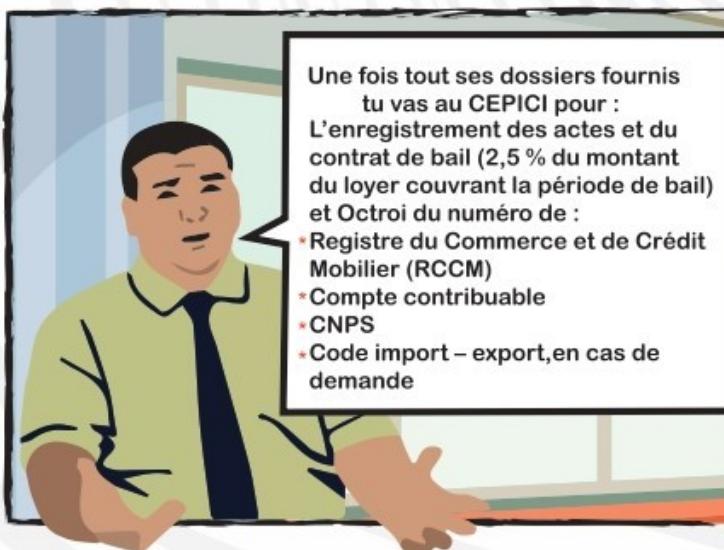


Moussa est un entrepreneur dans le métier du bois, et souhaite sortir de l'informel et se constituer en entreprise SARL



Voici les dossiers à fournir pour les démarches de ton entreprise

- ✓ 1 photocopie de la pièce d'identité*
- ✓ 4 exemplaires des statuts de la société*
- ✓ 2 exemplaires de la déclaration de souscription et de versement
- ✓ 2 exemplaires du contrat de bail* (original + copie)
- ✓ 1 déclaration sur l'honneur signée du dirigeant*
- ✓ 1 exemplaire de la liste certifiée conforme des dirigeants
- ✓ 1 procuration légalisée en cas de retrait par un mandataire
- ✓ 1 plan de localisation du lieu d'exercice de l'activité
- ✓ 1 Formulaire unique « Personne Morale » dûment rempli par le Dirigeant ou mandataire





Conditions pour être associé d'une entreprise du secteur de l'artisanat sous forme de SARL

- * Etre titulaire d'un diplôme d'artisans ou d'une expérience professionnelle de 5ans
 - * Etre identifié par la CNMCI (avoir sa carte d'artisan)
 - * Etre inscrit au registre de métier de la CNMCI (immatriculation des artisanspersonnes physiques)
- Formalités tenant à une entreprise du secteur de l'artisanat sous forme de SARL
- * Etre immatriculé au répertoire d'entreprises artisanales (avoir une attestation d'immatriculation)



- ✓ 1 demande d'autorisation d'installation et de fonctionnement d'une unité de menuiserie ou d'ébénisterie adressée à Monsieur le Ministre chargé des Eaux et Forêts pour la transformation de produits forestiers ligneux et la commercialisation des produits finis qui en sont issus
- ✓ 1 copie de l'attestation d'inscription au registre de commerce et du crédit mobilier(RCCM)
- ✓ 1 copie de la déclaration fiscale d'existence
- ✓ 1 fiche d'identification et de localisation de l'atelier de menuiserie ou d'ébénisterie revêtue du sceau des services forestiers de la localité concernée
- ✓ 1 engagement au respect de la réglementation forestière à légaliser



- ✓ 1 bilan de l'activité au titre de l'exercice écoulé
- ✓ 1 fiche de l'identité et de l'adresse complète de fournisseurs agréés
- ✓ 1 copie de l'attestation fiscale de régularité pour l'année écoulée
- ✓ Le reçu de paiement des taxes et redevances forestières (200.000 FCFA nouvelle attribution) et 100 000FCFA (renouvellement).
- ✓ 2 photos d'identité de même tirage
- ✓ 1 chemise à rabat bleu
- ✓ 1 fiche de renseignement dûment renseignée, à retirer à la Direction de la Production et de l'Industrie Forestière (DPIF)

RÉSUMÉ

La formalisation d'une TPME de la filière bois nécessite pour la forme SARL, les conditions et formalités suivantes



Condition de constitution de l'entreprise

1 Dossiers à fournir

- 1 photocopie de la pièce d'identité (CNI ou passeport) du dirigeant, des actionnaires et administrateurs
- 4 exemplaires des statuts de la société et éventuellement, des PV d'assemblée, majorés d'un exemplaire pour chacun des associés
- 2 exemplaires de la déclaration de souscription et de versement (DSV)
- 2 exemplaires du contrat de bail (original + copie) ou 2 copies du titre de propriété ou de l'attestation de propriété
- 1 déclaration sur l'honneur signée du dirigeant (à compléter dans un délai de 75 jours, à compter de l'immatriculation, par 1 extrait de casier judiciaire du lieu de naissance datant de moins de 3 mois où à défaut par le document qui en tient lieu)
- 1 exemplaire de la liste certifiée conforme des dirigeants
- 1 procuration légalisée en cas de retrait par un mandataire
- 1 plan de localisation du lieu d'exercice de l'activité
- 1 Formulaire unique « Personne Morale » dûment rempli par le Dirigeant ou mandataire

2 Formalités à effectuer au Guichet Unique du CEPICI (en 24 heures)

- Enregistrement des actes et du contrat de bail (2,5 % du montant du loyer couvrant la période de bail)
- Octroi du numéro de :
 - **Registre du Commerce et de Crédit Mobilier (RCCM)**
 - **Compte contribuable**
 - **CNPS**
 - **Code import – export, en cas de demande**

NB Montant total à payer : 15.000 FCFA (10 000 FCFA RCCM et 5 000 FCFA certificat de dépôt au greffe)



Formalités au niveau de la CNMCI

1 Conditions pour être associé d'une entreprise du secteur de l'artisanat sous forme de SARL

- Etre titulaire d'un diplôme d'artisan
- Etre identifié par la CNMCI (avoir sa carte d'artisan)
- Etre inscrit au registre de métier de la CNMCI (immatriculation des artisans, personnes physiques)

2 Formalités tenant à une entreprise du secteur de l'artisanat sous forme de SARL

- Etre immatriculé au répertoire d'entreprises artisanales (avoir une attestation d'immatriculation)



Formalités d'obtention d'agrément au niveau du MINEF

(Ministère des Eaux et Forêt)

- 1 demande d'autorisation d'installation et de fonctionnement d'une unité de menuiserie ou d'ébénisterie adressée à Monsieur le Ministre chargé des Eaux et Forêts pour la transformation de produits forestiers ligneux et la commercialisation des produits finis qui en sont issus
- 1 copie de l'attestation d'inscription au registre de commerce et du crédit mobilier(RCCM)
- 1 copie de la déclaration fiscale d'existence
- 1 fiche d'identification et de localisation de l'atelier de menuiserie ou d'ébénisterie revêtue du sceau des services forestiers de la localité concernée
- 1 engagement au respect de la réglementation forestière à légaliser
- 1 bilan de l'activité au titre de l'exercice écoulé
- 1 fiche de l'identité et de l'adresse complète de fournisseurs agréés
- 1 copie de l'attestation fiscale de régularité pour l'année écoulée
- Le reçu de paiement des taxes et redevances forestières (200.000 FCFA nouvelle attribution) et 100 000FCFA (renouvellement).
- 2 photos d'identité de même tirage
- 1 chemise à rabat bleu
- 1 fiche de renseignement dûment renseignée, à retirer à la Direction de la Production et de l'Industrie Forestière (DPIF)

